

# CONSTRUCTION ET DECONSTRUCTION DES ETHOS DANS LES DEBATS MEDIATIQUES

---

**Valentin LONFAT**  
Université de Lausanne  
Valentin.Lonfat@gmail.com

## Résumé

Dans la perspective ouverte par Ruth Amossy et Patrick Charaudeau, cette étude reprend à son compte la distinction entre l'ethos *discursif* (l'image que se construit le locuteur dans son discours) et l'ethos *préalable* (l'image préexistante du locuteur). Son propos est de démontrer qu'au contraire des thèses aristotéliennes, il y a non seulement une étroite relation entre ces deux types d'images, mais que l'ethos discursif ne peut aussi et surtout être déchiffré que sur le fond de son ethos préalable. Pour se faire, elle se penche sur deux études de cas extraites d'un débat télévisé mettant en scène un enseignant tentant de se départir d'une mauvaise réputation préalable qu'ils s'est notamment forgée suite à certains propos controversés tenus sur les femmes et la lapidation. Cet article analyse donc les différentes stratégies rhétoriques permettant à un énonciateur de déconstruire les images négatives que la *doxa* lui attribue pour s'en créer de nouvelles plus conformes à ses projets argumentatifs et ce, par la seule vertu du langage.

*Mots-clés : ethos discursif, ethos préalable, Aristote, débat médiatique, interactionnisme.*

## 1. Introduction

### 1.1. Origine et développements de la notion d'ethos

La notion d'ethos peut être définie dans une première approche comme l'image de nous-mêmes que nous construisons dans nos discours. Cette question présente l'intérêt d'avoir une longue histoire tout en continuant à susciter le débat de nos jours. Elle apparaît en effet dès l'antiquité lorsqu'Aristote s'était proposé d'appréhender l'ἦθος sous le nom de « caractère », et d'en faire l'une des trois conditions de l'efficacité rhétorique aux côtés du logos et du pathos. Contrairement à ses contemporains, Aristote estimait en ce sens que pour convaincre, il ne suffisait pas uniquement d'avoir recours à des arguments rationnels valides et d'émouvoir son auditoire par du pathos, mais qu'il fallait

aussi et surtout veiller à projeter dans nos discours une image nous rendant « dignes de foi ».<sup>1</sup>

Cette problématique de l'ethos soulevée par le penseur grec est à l'origine de réflexions aussi nombreuses que variées dans les sciences du langage qui nous occupent ici. Les travaux d'Oswald Ducrot l'ont notamment reprise afin de la rattacher au « locuteur L » (voir Ducrot 1984) et différencier ce dernier du sujet empirique extralinguistique. Dominique Maingueneau s'est quant à lui efforcé d'étendre la validité du concept aristotélicien aux textes écrits, pour mieux y percevoir la présence de la *voix* et du *corps* de l'énonciateur (voir Maingueneau : 1981 et 1984). Enfin, Ruth Amossy et Patrick Charaudeau ont ajouté à la notion d'ethos discursif définie ci-dessus celle d'ethos *préalable*<sup>2</sup>, comprise comme « l'image que l'auditoire se fait du locuteur au moment où il prend la parole » (Amossy 1999 : 29). Cet ethos préalable, antérieur à la construction de l'image dans le discours stricto sensu, serait alors selon eux le fond véritable à partir duquel se constituerait et devrait être déchiffré l'ethos discursif. Il n'y aurait ainsi pas de virginité discursive à proprement parler et toute prise de parole ne serait dans les faits qu'une réorganisation de données préexistantes. Or la posture de ces deux critiques a le mérite d'avoir été encore relativement peu étudiée et de susciter un vif débat car elle remet en question l'un des apports conceptuels aristotéliciens. La *Rhétorique*, prenant ses distances vis-à-vis de la filiation d'Isocrate, occultait en effet précisément la question de la réputation dans son appréhension de l'ethos discursif, puisque la crédibilité de ce dernier devait être « l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur » (Aristote 2003 : Rhét. I, 1356a).

## 1.2. Problématique

Notre propre position vis-à-vis de l'état de la recherche actuelle s'inscrira alors dans la lignée de celle d'Amossy et de Charaudeau. Le choix de cette posture s'explique par le fait que si nous admettons avec Aristote que l'ethos est

---

<sup>1</sup> Aristote 2003 : Rhét. I, 1356a : « On persuade par le caractère, quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte [...] ».

<sup>2</sup> Il est à noter que Patrick Charaudeau préfère pour sa part qualifier cet ethos de *prédiscursif* (Charaudeau 2005b : 88) tout en acceptant cependant le qualificatif de *préalable* adopté par Ruth Amossy. En ce qui nous concerne, nous suivrons la nomenclature d'Amossy dans la suite de ce travail.

un « effet du discours »<sup>3</sup>, il nous semble néanmoins également indispensable d'examiner l'influence que peuvent avoir les représentations antérieures du public sur l'énonciateur lui-même. Pour justifier cette thèse, nous reprendrons à notre compte la distinction entre l'ethos discursif (l'image que le locuteur se construit dans le discours) et l'ethos préalable (l'image préexistante du locuteur) et essaierons de montrer qu'il y a bien une étroite relation entre ces deux types d'ethos. Notre questionnement central sera alors le suivant : dans quelle mesure le sujet parlant peut-il modifier son image préalable pour produire une impression conférant du crédit à ses arguments? Est-il libre de se départir de sa réputation ou est-il au contraire prisonnier de l'ethos préalable que se fait de lui son auditoire ? Et plus concrètement, comment peut-il atténuer les caractéristiques négatives qui lui sont attribuées pour mettre en avant les aspects positifs de son image ?

Pour répondre à ces questions, nous émettrons l'hypothèse que les ethos- qu'ils soient discursifs aussi bien que préalables - se constituent avant tout dans et par le détail langagier. Cela nous amènera à recentrer nos investigations exclusivement sur la dimension langagière de la communication médiatique. L'essentiel sera ainsi d'examiner la façon dont un locuteur peut faire passer son message communicationnel par la seule vertu du langage. Et le domaine des sciences du langage dans lequel s'inscrira notre sujet se situera dans la perspective de l'interactionnisme en analyse des discours qui, comme le résume parfaitement Marcel Burger, « réaffirme la primauté de la fonction communicationnelle du langage sur sa fonction représentationnelle et souligne l'importance des phénomènes d'interaction. » (2007 : 239)

### **1.3. Présentation du corpus et assises théoriques**

Ces phénomènes d'interaction seront examinés sur la base d'études de cas tirées d'un débat diffusé le 28 avril 2004 sur la chaîne de service publique suisse TSR1 intitulé « Faut-il réintégrer Hani Ramadan », et mettant ce dernier aux prises avec le politicien genevois François Longchamp. Le choix du genre médiatique spécifique qu'est le débat pour traiter de la question des ethos nous a semblé pertinent dans la mesure où l'interaction en face à face permet non

---

<sup>3</sup> Précisions toutefois qu'Amossy et Charaudeau admettaient également ce point de vue aristotélicien : « l'image du sujet parlant, s'appuie à la fois sur des données préexistantes au discours [...] et sur celles apportées par l'acte de langage lui-même. » (Charaudeau 2005b : 88. Nous soulignons. )

seulement d'examiner la façon dont chacun des partenaires réagit à l'image discursive que l'autre essaie de projeter, mais aussi de voir comment ils tentent de réajuster leurs ethos préalables en fonction des répliques qui leur sont adressées. Nous avons en outre choisi l'émission *Infrarouge* car elle a le mérite de s'ouvrir sur une présentation des débattant par une voix off et que cette dernière représente ainsi un bon moyen de se forger une idée précise de l'image préalable que peut avoir le public sur les invités. Le contenu du débat sur la réintégration d'Hani Ramadan nous a enfin semblé judicieux pour examiner l'influence de l'ethos préalable sur l'ethos discursif parce que l'ancien maître de français de Meyrin, licencié suite à certains propos tenus sur les femmes et la lapidation, devra précisément tenter de gommer l'image négative qui lui est attribuée afin de réintégrer sa fonction.

En pratique, Hani Ramadan constituera alors le centre d'intérêt de l'interaction aussi bien que de nos réflexions, que nous planifierons en fonction de deux passages spécifiques. Le premier extrait de notre corpus nous permettra tout d'abord de mieux cerner la réputation qui est la sienne et que la voix off résumera en quelques énoncés. Le second passage verra quant à lui son contradicteur François Longchamp tenter de le conforter dans les caractéristiques négatives que la voix off lui aura attribuées, et Ramadan déconstruire ces propos pour se reconstruire une nouvelle image par une rhétorique savamment construite. Les outils analytiques que nous mobiliserons pour examiner les divers procédés discursifs des deux invités privilégieront l'étude des marques d'énonciation, des personnes grammaticales ainsi que la teneur globale des énoncés. Nous examinerons également les actes de langage opérés en nous inspirant des travaux fondateurs d'Austin et de Searle. Enfin, gardant à l'esprit que le débat reste avant tout un exercice destiné à faire perdre la face à son adversaire, nous nous inspirerons de la théorie goffmanienne systématisée par Brown et Levinson sur les faces *positives* (la façade sociale) et *négatives* (le territoire du sujet)<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> cf. kebrat-Orecchioni 2001 : 72 : « Cette théorie [de Brown et Levinson] repose sur l'idée que tout individu est mû par le désir de voir préserver son « territoire » (corporel, spatial, temporel ou mental), le territoire et la face étant rebaptisés respectivement par Brown et Levinson *face négative* et *face positive*. Or ce « désir de face » est souvent contrarié [...] La question se pose alors de savoir comment les sujets vont parvenir à concilier les exigences de leurs faces ? »

## 2. Etudes de cas

### 2.1. La présentation d'Hani Ramadan par la voix off

Conformément à ce que nous avons annoncé, plongeons-nous dans l'étude de notre premier extrait afin de mieux identifier l'image préalable que le public est susceptible de se faire d'Hani Ramadan avant qu'il ne prenne la parole et qui sera, selon la thèse centrale que nous avons formulée, le véritable fond à partir duquel émergera son propre ethos discursif. Afin de situer brièvement ce passage, rappelons tout d'abord qu'il intervient directement après le générique d'ouverture, à un moment où ni l'animatrice ni les deux contradicteurs n'ont encore pris la parole. Les deux invités, bien que filmés en gros plan, sont alors encore débrayés de la communication et dans une véritable position de « spectateur » prenant acte de leurs réputations, résumées en quelques énoncés par une voix off dont le visage apparaît en encadré. Et voici ce que cette dernière déclare au sujet de la réputation contrastée du fils de Saïd Ramadan:

on le dit né dans un livre mais pas toujours à la page (.) référence faite à sa lecture très littérale du code pénal islamique (.) la charia (.) [...] l'homme ne laisse pas indifférent (.) ce qui lui vaut d'apparaître sous des traits aussi divers que érudit dangereux pédagogue extrémiste ou encore passionné (.) (I, l. 1-8)<sup>5</sup>

Une vue d'ensemble de cette présentation nous permet tout d'abord d'affirmer qu'elle se caractérise par une absence totale de prise en charge énonciative. La voix off n'assume en effet nullement ses propos par le pronom *je* mais les fait au contraire reposer sur l'indéfini d'extension variable « on », ainsi que sur l'habile tournure permettant un effacement énonciatif « ce qui lui vaut d'apparaître. » Cette absence de prise en charge de la réputation d'Hani Ramadan permet alors à la rédaction de jouer un rôle que l'on pourrait qualifier de *rapporteur d'opinions*<sup>6</sup> et de conserver ainsi sa neutralité en laissant le soin aux téléspectateurs de se forger leurs propres convictions. En outre, cette neutralité journalistique également destinée à favoriser la confrontation de points de vue inhérente à tout débat est renforcée par le strict respect d'un principe de symétrie, présentant à la fois des éléments à charge et à décharge de l'invité. C'est en ce sens que deux qualificatifs connotés positivement (« érudit »

<sup>5</sup> Le premier chiffre romain fera référence dans la suite de cette étude au numéro de l'extrait de notre corpus et l'abréviation « l. » suivie du second chiffre indiquera la ligne correspondante.

<sup>6</sup> Il est à noter que ce rôle de *rapporteur d'opinions* est caractéristique des débats que Burger qualifierait de *civique* : « Dans ce type de débat [civique], le média endosse le rôle de rapporteur d'opinions et manifeste une préoccupation citoyenne. » (Burger (à paraître) : 387. Nous soulignons.)

et « pédagogue ») répondront à deux adjectifs connotés négativement (« dangereux » et « extrémiste »). Et la dernière identification de l'invité à un « passionné » ne fera pas davantage pencher la balance d'un côté plutôt que de l'autre puisque ses sympathisants pourront toujours l'interpréter comme une marque d'enthousiasme là où ses ennemis n'y verront qu'une ardeur immodérée. Pour reprendre le concept de Brown et Levinson que nous annoncions vouloir mobiliser, nous pourrions ainsi affirmer que la façon dont la voix off nous présente la réputation de Ramadan respecte un parfait équilibre de critiques et de flatteries et conserve de ce fait encore intacte sa face positive.

Mais si la face positive de Ramadan est ménagée par la rédaction, force nous est de constater que la juxtaposition des qualificatifs hétéroclites analysés ci-dessus rend plus complexe notre appréhension de son ethos préalable. Comment se forger en effet une image précise de sa réputation si cette dernière se compose d'éléments a priori inconciliables ? Pour sortir de cette impasse, ne cherchons alors pas à découvrir un seul et unique ethos préalable, mais considérons que la réalité du moi est plus difficile à circonscrire que cela<sup>7</sup> et partons du principe qu'il existe en pratique plusieurs ethos pouvant s'exclure comme se combiner. En considérant ainsi les images préalables sous l'angle de la multiplicité, nous pouvons désormais en revenir à notre fragment et affirmer que la réputation d'Hani Ramadan relatée par la voix off juxtapose en dernière instance deux ethos préalables distincts. Le premier fait selon nous de lui un enseignant « passionné » depuis toujours par la culture (« on le dit né dans un livre »), ayant su l'accumuler (« érudit ») et possédant en outre et surtout la faculté de la transmettre aux autres générations (« pédagogue »). Et ceux qui se fieraient uniquement à cette image, nous le devinons, seraient les partisans de sa réintégration parmi le corps enseignant genevois. Le problème est qu'un second ethos préalable s'ajoute à celui-ci, et l'identifie également à un « extrémiste » musulman « dangereux » qui s'en remettrait inconditionnellement à la « charia », et ne chercherait qu'à subordonner les affaires humaines au religieux. Forts de ces précisions sur la double nature de la réputation d'Hani Ramadan, suivons le fil de notre étude et essayons de voir comment il tentera de déconstruire et de reconstruire ses deux images préalables pour produire une impression conforme à son projet argumentatif, face à un adversaire qui

---

<sup>7</sup> Rendons ici hommage aux découvertes nietzschéennes sur ce sujet en renvoyant nos lecteurs à sa remise en question de l'existence d'un *Je* faite dans *La Généalogie de la morale*.

n'hésitera pas pour sa part à renforcer les aspects négatifs de son ethos préalable.

## 2.2. Controverse autour du devoir de réserve

Notre second extrait s'ouvre précisément sur une séquence voyant l'opposant d'Hani Ramadan s'efforcer de mettre en avant les aspects négatifs de son image. La thèse que François Longchamp défend pour mettre à mal la réputation du penseur musulman est la suivante : ce dernier aurait selon lui, de part ses prises de positions controversées dans les médias, enfreint le « devoir de réserve »<sup>8</sup> (II, l. 1) inhérent à son statut de fonctionnaire et le gouvernement genevois qui a préféré le licencier aurait en conséquence eu raison de le faire. Afin de nous faire une idée plus précise de la pertinence de cette thèse, plongeons-nous une nouvelle fois dans le détail textuel de nos transcriptions et relevons en un fragment significatif :

je [François Longchamp] puis vous dire que le devoir de réserve monsieur [Ramadan] ne peut pas tolérer les propos que vous avez écrits car ces propos là sont attentatoires aux valeurs essentielles de notre république (.) l'égalité des hommes et des femmes le respect des hommes et des femmes dans ce canton dans ce pays sont des bien essentiels [...] que nous devons respecter [...]. (II, l. 1-8)

La première remarque générale que nous pouvons faire sur cet extrait est que bien que François Longchamp condamne fermement les « propos » d'Hani Ramadan, il ne les relate pas explicitement et se contente curieusement d'y faire référence sans les développer. Si ces propos étaient à ce point « intolérable[s] », ne lui aurait-il en effet pas été plus profitable d'en faire état, afin de gagner le public à sa cause en l'invitant à considérer l'horreur de la lapidation ? L'une des raisons de cette volonté de s'en tenir à un strict implicite pourrait selon nous s'expliquer avec Charaudeau par le fait que « toute affirmation explicitée devient, par cela même, un thème de discussion possible » (2005b : 97) et que « tout ce qui est dit peut être [de ce fait] contredit. » (*Id.*) En conséquence, le choix de Longchamp de ne pas reprendre les affirmations de son opposant semble plus judicieux qu'il n'en paraît au premier abord dans la mesure où il lui permet non seulement de ne pas s'exposer à la controverse, mais aussi et surtout de se conférer par là même l'ethos discursif d'un homme énonçant des propos difficilement contestables. C'est sans doute également pour cela qu'il se présente en même temps comme le garant des « valeurs essentielles de notre [la]

<sup>8</sup> Pour rappel, le devoir de réserve contraint les fonctionnaires à exprimer leurs opinions de façon prudente et mesurée, de façon à ce qu'elles n'entrent pas en conflit avec les intérêts du service public.

république » (II, l. 3-4) difficilement sujettes à caution que sont l'« égalité » (II, l. 4) et le « respect » (II, l. 5) des hommes et des femmes. Et pour achever de convaincre ceux qui seraient encore tentés de contester l'autorité de son argumentation, François Longchamp prend enfin soin de l'encadrer par des actes de langage assertifs nous expliquant, par définition, « comment sont les choses » (Searle 1982 : 32) et nous poussant ainsi à ajuster l'état du monde réel à ses mots.

Fort de cette crédibilité acquise par une rhétorique savamment orchestrée, François Longchamp ne se privera alors pas, comme nous l'avons dit précédemment, d'utiliser l'image préalable d'Hani Ramadan décrite par la voix off pour en souligner les caractéristiques négatives. Ce phénomène intervient à la fin de sa réplique dans un énoncé résumant sa thèse centrale :

vous [Hani Ramadan] ne pouvez pas tirer sur la corde jusqu'au moment où elle cède [...] et le gouvernement a pris une décision juste qui consistait à vous suspendre et à considérer que les valeurs de la république étaient en danger par l'extraordinaire publicité que vous donniez à des propos [...] qui étaient intolérables [...]. (II, l. 15-23)

L'élément de cet extrait nous permettant d'affirmer que Longchamp se sert ici de l'ethos préalable défini par la voix off dans le but de dévaloriser son contradicteur est l'allusion précise au « danger » qu'il serait susceptible de représenter pour la république genevoise. La voix off, nous nous en souvenons, avait en effet précisément cité le qualificatif de « dangereux » (I, l. 8) lorsqu'elle évoquait la face sombre du penseur musulman. François Longchamp nous invite alors véritablement à trier les informations que la rédaction nous avait livrées sur Hani Ramadan afin de ne voir en lui qu'un « extrémiste » (*Id.*) hypothéquant les valeurs de la république, et non plus un « pédagogue » (*Ibid.*) soucieux de transmettre son savoir à ses plus jeunes éléments. Pour écorcher encore davantage l'image de son adversaire, notons enfin que le président du parti radical genevois en profite pour lui adresser un acte illocutoire directif (« vous ne pouvez pas tirer sur la corde ») (II, l. 15) achevant de dénigrer sa face positive par ses allures d'ordre.

Afin de revaloriser sa face positive et de déconstruire l'ethos préalable de fondamentaliste dans lequel François Longchamp vient de tenter de le cantonner, Hani Ramadan interrompt son adversaire<sup>9</sup> pour lui rétorquer que tout ce qu'il vient d'énoncer est en pratique le fruit d'une simple « opinion » (II, l. 28

<sup>9</sup> Relevons à ce titre les chevauchements de paroles présents dès la ligne 22 de notre transcription et se poursuivant sur une dizaine de lignes.

et 31) personnelle. Le choix de cette réplique nous paraît judicieux dans la mesure où la notion d'opinion contient le sème afférant de « croyance », et qu'elle tend ainsi à rappeler aux téléspectateurs que les propos énoncés par Longchamp relevaient dans les faits avant tout de sa propre subjectivité, et non d'un savoir objectif incontestable comme il le prétendait. Remettant ainsi déjà en cause l'ethos discursif de son opposant, Ramadan s'efforce ensuite de reconstruire une image de sa personne plus conforme à son projet argumentatif, en reprenant à son compte la thématique du devoir de réserve :

il y a au niveau de tout ce processus une progression qui va dans le sens d'un éclaircissement de ce que doit être le devoir de réserve vous avez j'ai fait recours contre la décision de l'état (.) pour montrer simplement que en fait j'ai été victime d'une situation les choses n'étaient pas claires [...] aujourd'hui interrogez monsieur Longchamp les enseignants (.) d'ailleurs dans la procédure dans les témoignages les auditions les enseignants sont venus à tour de rôle et chaque fois j'ai demandé est-ce que pour vous le devoir de réserve est clair (.) la réponse a été systématiquement de dire c'est une notion confuse on ne sait pas de quoi il s'agit [...]. (II, l. 35-48)

Pour bien comprendre les enjeux de ce fragment, précisons tout d'abord que le « recours contre la décision de l'état » auquel Hani Ramadan fait ici allusion se réfère à une procédure qu'il avait engagée auprès du tribunal administratif de Genève pour obtenir l'annulation son licenciement au mois d'avril 2004. L'intérêt pour l'enseignant musulman de mentionner cette procédure est qu'elle avait fini par lui donner gain de cause. Le rappel — certes très implicite — de cette victoire donne ainsi l'opportunité à Ramadan de revaloriser sa face positive qui venait d'être fortement mise à mal par François Longchamp. Il lui permet également de rendre ses propos sur le devoir de réserve plus crédibles puisqu'il les fait reposer, malgré la prise en charge énonciative de sa réplique en « je », sur l'autorité plus englobante et a priori incontestable d'un tribunal<sup>10</sup>. Nous remarquons alors que le dispositif rhétorique mobilisé par Hani Ramadan est ici proche de celui de François Longchamp dans la mesure où nous avons vu que ce dernier s'appuyait également sur une autorité socialement reconnue de tous (celle des « valeurs » (II, l. 3) laïques de la république) pour souligner le bienfondé de sa thèse.

Mais si nous nous replongeons plus attentivement dans l'extrait de notre transcription, nous constatons cependant que la thèse explicitement formulée par Ramadan n'a cette fois-ci nullement pour objectif de lui façonner l'ethos discursif d'un homme sûr de son fait, ainsi que cherchait à le faire Longchamp.

<sup>10</sup> Et Hani Ramadan ne manquera pas en ce sens de conforter la légitimité de l'autorité des tribunaux, en soulignant dans la suite de notre transcription le « travail remarquable » (II, l. 62-63) réalisé par les juges qui ont examiné son dossier.

L'image discursive qu'il désire quant à lui mettre en avant est au contraire celle d'une « victime » (II, l. 39) n'ayant pas pu être informée des implications réelles d'un devoir de réserve qui n'était alors qu'une « notion confuse ». (II, l. 47) Cette construction d'une image de victime nous paraît judicieuse pour deux raisons. Premièrement, elle lui permet de déconstruire l'ethos préalable de fondamentaliste « dangereux » (I, l. 8) que Longchamp avait repris de la voix off et dans lequel il souhaitait le cantonner. Car une victime n'est-elle en effet pas, par définition, inoffensive ? Deuxièmement, elle lui donne l'occasion de diluer sa propre responsabilité dans des circonstances particulières (« les choses n'étaient pas claires » (II, l. 40)) propres à une situation qui ne pouvait que lui échapper.

Pour incarner pleinement cette nouvelle réputation d'un homme avant tout victime d'un malentendu et nullement nuisible pour la république de Genève, Ramadan se fonde alors dans le groupe de ses anciens collègues enseignants qui, ajoute-il, avouaient eux-mêmes durant les « auditions » de son jugement ne pas savoir non plus ce qu'était concrètement le devoir de réserve. Ce procédé consistant à se réintégrer dans le corps enseignant et activé langagièrement par l'utilisation du pronom « on » (II, l. 47), nous paraît à nouveau pertinent puisqu'il lui permet de rappeler aux téléspectateurs l'image préalable positive que lui avait également conférée la voix off, à savoir celle d'un bon « pédagogue » désirant transmettre son érudition. Et pour donner davantage de poids à son argumentation, Hani Ramadan l'encadre par des actes de langages assertifs, notamment rendus par les énoncés « j'ai été victime d'une situation » (II, 39-40) ou encore par son affirmation selon laquelle le devoir de réserve « est une notion confuse » (II, l. 47). De la même manière que l'avait fait François Longchamp, Ramadan nous amène ainsi à son tour à lui reconnaître une crédibilité en ajustant l'état du monde à ses propos assertifs. Notons encore que le pédagogue musulman ne se privera pas non plus d'ébranler la face positive de son adversaire puisqu'il en profite également pour lui adresser un acte directif introduit par l'impératif « interrogez » (II, l. 42), lorsqu'il demande à Longchamp de vérifier ses sources sur le devoir de réserve.

Conscient néanmoins que ce devoir de réserve est une notion importante aux yeux du public mais surtout inhérente à la profession d'enseignant qu'il souhaite pouvoir poursuivre, Hani Ramadan s'efforcera, dans la suite de notre transcription, de reprendre ce concept pour compléter son point de vue

précédent. Interrogé en effet par l'animatrice sur le caractère provocateur de son article publié quelques années auparavant dans *Le Monde*, Ramadan répondra :

je ne pense pas non vraiment ce n'était pas de la provocation vous savez que j'ai écrit cet article dans *Le Monde* et qu'il y a un fond peut-être philosophique théologique mais il est clair [...] que on a franchi effectivement une limite (.) dans le passé je ne connaissais pas cette limite [...] voilà aujourd'hui je la connais c'est-à-dire aujourd'hui je [...] aujourd'hui je n'écrirais pas cet article dans *Le Monde*. (II, l. 58 - 73).

Dans cette réponse adressée à l'animatrice, le penseur musulman ne mentionne pas explicitement la notion du devoir de réserve à proprement parler mais y fait néanmoins implicitement référence en employant le terme de « limite ». Pour être cohérent avec ce qu'il avait énoncé auparavant, Ramadan nous rappelle encore que « dans le passé » (c'est-à-dire au moment du jugement du tribunal), il ne connaissait pas cette limite qu'il avait déclarée « confuse » (II, l. 47). Or la suite de ce fragment le voit maintenant non seulement affirmer l'avoir intégrée (« aujourd'hui je la connais ») mais aussi est surtout avouer dans une concessive l'avoir effectivement franchie. Au premier abord, cette réplique pourrait alors nous sembler maladroite et en contradiction avec l'argumentation qu'il venait de développer. Comment croire en effet désormais à son ethos de « victime », s'il reconnaît lui-même avoir commis une faute dans le passé ?

Pour sortir de cette impasse, plongeons-nous une nouvelle fois dans les détails langagiers qui nous sont offerts. Le premier élément que nous pouvons tout d'abord relever est que la concessive dans laquelle il semble a priori faire amende honorable (« il est clair [...] que on a franchi effectivement une limite ») est habilement introduite par le pronom « on ». Ce procédé rhétorique nous paraît judicieux dans la mesure où Ramadan ne met pas directement en avant sa propre subjectivité mais tend à pouvoir faire assumer ce propos par n'importe qui. Il ne prend ainsi pas directement en charge la faute d'avoir franchi cette « limite » et ne fait en réalité que diluer sa responsabilité dans un groupe d'individus difficilement identifiables. En d'autres termes, il parvient à ménager sa face positive car il ne formule aucune excuse personnelle mais se contente de déplorer un regrettable malentendu d'origine collective. En outre et surtout, l'emploi du déictique « aujourd'hui », réitéré à trois reprises, lui permet de reléguer son ethos préalable d'« extrémiste » dans le passé et de se forger un nouvel ethos discursif d'homme désormais prêt à mesurer ces propos. Et pour incarner pleinement sa nouvelle image, Ramadan n'hésitera pas à déclarer au public ce qu'il voulait entendre : « aujourd'hui je n'écrirais pas cet article dans *Le Monde* » (II, l. 73). Ce que nous permettent alors d'affirmer ces différents

éléments, c'est qu'en prenant le risque de modifier son point de vue sur le devoir de réserve et de se contredire, Hani Ramadan est en définitive parvenu, par une rhétorique minutieusement orchestrée, à se doter d'un ethos prenant le parfait contrepied de la mauvaise réputation que lui prêtait en partie la voix off. Car la connaissance et le respect des limites ne sont-ils pas précisément les antidotes de l'extrémisme ?

### 3. Conclusion

Dans ce travail, nous avons choisi de nous pencher sur le phénomène de construction et de déconstruction des ethos dans le genre spécifique des débats médiatiques, en nous concentrant sur la figure controversée d'Hani Ramadan. Pour structurer nos investigations, nous nous sommes inspirés des travaux d'Amossy et de Charaudeau en reprenant à notre compte leur distinction entre l'ethos discursif et l'ethos préalable, et sommes partis de l'hypothèse qui aurait déplu à Aristote qu'une étroite relation pouvait être décelée entre ces deux types d'images. Nous nous sommes alors efforcés, en nous appuyant sur une transcription voyant la voix off présenter ses invités, d'identifier l'image préalable de Ramadan censée conditionner l'émergence de son ethos discursif. La juxtaposition de qualificatifs hétéroclites que nous y avons découvert nous a amené à considérer qu'il était en définitive simultanément présenté comme un enseignant « passionné » ayant des dons de « pédagogue », et comme un fondamentaliste « dangereux » privilégiant la charia au détriment des lois civiles.

L'étude de notre seconde transcription nous a permis de découvrir qu'en maniant judicieusement l'implicite, François Longchamp reprenait précisément le second ethos préalable que nous avons identifié pour mettre à mal la face positive de son opposant, puisqu'il l'accusait d'être un « danger » pour les valeurs de la république genevoise. Contraint ainsi par son adversaire de répondre de son image préalable avant de se forger son propre ethos discursif et confirmant par la même notre hypothèse centrale, Ramadan se distanciant de sa mauvaise réputation en faisant remarquer à Longchamp que ses propos ne relevaient dans les faits que de son « opinion ». Nous avons ensuite vu qu'en s'appuyant sur la victoire de son jugement en appel, il parvenait même à se recatégoriser en tant que « victime », avant d'incarner l'ethos d'un homme



peut pas tolérer les propos que vous avez écrits car ces propos là sont attentatoires aux valeurs essentielles de notre république (.) l'égalité des hommes et des femmes le respect des hommes et des femmes dans ce canton dans ce pays sont des biens essentiels pour lequel nous avons lutté (.) et ce sont des valeurs qui sont communes à notre société et que nous devons respecter en particulier lorsque nous sommes fonctionnaires (.) j'ai été moi-même cela a été dit dans la présentation fonctionnaire je sais ce qu'est le devoir de réserve (.) j'ai des opinions qui parfois coïncidaient avec celles euh du gouvernement pour lequel je travaillais parfois pas si elles m'étaient insupportables il vous appartient de quitter l'enseignement public (.)

5  
10  
15  
20  
25  
30  
35  
40  
45  
50

Ramadan Longchamp  
Ramadan Longchamp  
Ramadan Longchamp  
Ramadan animatrice  
Ramadan  
animatrice  
Ramadan

bon en ce qui me...  
et vos propos sont parfaitement intolérables je les ai relus euh je les avais évidemment lu à l'époque c'est votre opinion mais ce que je veux dire mais je les ai relu ils sont intolérables sur un certain nombre de choses mais je c'est votre OPINION monsieur Longchamp et ceci n'est pas tolérable mais simplement ce que j'aimerais vous dire c'est que est-ce que vous les maintenez ces propos simplement (.) c'est qu'il y a au niveau de tout ce processus une progression qui va dans le sens d'un éclaircissement de ce que doit être le devoir de réserve vous avez j'ai fait recours contre la décision de l'état (.) pour montrer simplement que en fait j'ai été victime d'une situation les choses n'étaient pas claires [*zoom arrière laissant découvrir un article intitulé « l'état ne veut plus de Hani Ramadan*] aujourd'hui interrogez monsieur Longchamp les enseignants (.) d'ailleurs dans la procédure dans les témoignages les auditions les enseignants sont venus à tour de rôle et chaque fois j'ai demandé est-ce que pour vous le devoir de réserve est clair (.) la réponse a été systématiquement de dire c'est une notion confuse on ne sait pas de quoi il s'agit Hani Ramadan Hani Ramadan Hani Ramadan tout le monde alors c'est une chose qui est importante

- animatrice  
55  
Ramadan  
60  
65  
animatrice  
Ramadan  
animatrice  
70 Ramadan
- Hani Ramadan tout le monde vous reconnaît une très grande intelligence lorsque vous signez un article dans le *Monde* parlant de la lapidation vous ne le faites pas par hasard est-ce qu'il y a pas dans votre démarche une forme de provocation dans le fond de voir jusqu'où vous pouvez aller  
je ne pense pas non vraiment ce n'était pas de la provocation vous savez que j'ai écrit cet article dans le *Monde* et qu'il y a un fond peut-être philosophique théologique mais il est clair qu'aujourd'hui euh (..) en considérant la procédure en considérant le travail remarquable qui a été réalisé par les juges du tribunal administratif par la commission de recours des ren des enseignants qui a dit que on a franchi effectivement une limite (.) dans le passé je ne connaissais pas cette limite  
donc  
laissez-moi juste terminer cela  
donc vous dites Hani Ramadan je ne l'aurais pas fait  
voilà aujourd'hui je la connais c'est-à-dire aujourd'hui je n'é... [s'adressant à Longchamp en tenant ses pouces avec ses indexes] écrou écoutez-bien ce que j'ai à vous dire aujourd'hui je n'écrirais pas cet article dans *Le Monde* [...]

## Références bibliographiques

- AMOSSY, Ruth (1999), «La notion d'ethos de la rhétorique à l'analyse de discours » dans *Images de soi dans le discours*, Paris/Lausanne, Editions Delachaux et Niestlé, (Coll. « Sciences des discours »), p. 9-26.
- AMOSSY, Ruth (2010), *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, Editions Puf. (Coll. « L'interrogation philosophique »).
- ARISTOTE (2003), *Rhétorique*, livre I, texte établi et traduit par Médéric Dufour, Paris, Editions Les Belles Lettres.
- AUSTIN, John Langshaw (1970), *Quand dire, c'est faire*, traduction de Gilles Lane, Paris, Editions du Seuil.
- BURGER, Marcel (2007), « L'intimité discursive impossible dans les médias : ou lorsque la télégenie prime la parole confidente » dans Catherine Kebrat-Orecchioni et Véronique Traverso, *Confidence /Confiding. Dévoilement de soi dans l'interaction / Self-disclosure in interaction*, Tübingen, Niemeyer éditeur, p. 239-258.
- BURGER, Marcel (à paraître), « Os ethé tipificados e os ethé emergentes como condição da argumentação nas mídias », dans Ida Lucia Machado, Wander Emediato et Renato De Mello, *Análises do discurso hoje : emoções, ethos e argumentação*, Rio de Janeiro, Editions nova Fronteira.
- CHARAUDEAU, Patrick (2005), *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuilbert éditeur.

- EKKEHARD, Eggs (1999), « Ethos aristotélicien, conviction et pragmatique moderne » dans *Images de soi dans le discours*, Paris/Lausanne, Editions Delachaux et Niestlé, (Coll. « Sciences des discours »), p. 31-49.
- GOFFMAN, Erwing (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, tomes 1 et 2, Paris, Editions de Minuit.
- KEBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2001), *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris, Editions Nathan.
- MAINGUENEAU, Dominique (1999), *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette. (Coll. « Les fondamentaux »).
- RIEGEL, Martin (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Editions Puf.
- SEARLE, John (1982), *Sens et expression*, traduction et préface de Joëlle Proust, Paris, Editions de Minuit. (Coll. « Le sens commun »).